



Règlement Intérieur

Association CEM'DANSE BIARRITZ

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION CEM'DANSE BIARRITZ

CEM'DANSE BIARRITZ est une association de loi 1901 gérée par des bénévoles, dont le siège social se situe 42 avenue Maurice Trubert 64200 BIARRITZ.

L'association s'adresse aux adultes amateurs. Elle a pour objet de promouvoir et rendre accessible la danse classique ainsi que les pratiques artistiques et culturelles s'y rapportant. Elle contribue ainsi au développement des activités artistiques et sportives dans le domaine de l'éducation populaire et de la jeunesse.

Les cours ont lieu dans des studios répondant aux normes en vigueur principalement situés dans les **locaux du studio Syntonie sis 10 allée des artisans ZA du Redon 64600 Anglet** ainsi que dans la salle multi-activités du **rez-de-chaussée et la salle du 1er étage des Studios de Danse de Biarritz 2 boulevard de Cascais 64200 Biarritz**.

L'enseignement est dispensé par deux professeurs, **Carole Philipp** est une ancienne danseuse professionnelle titulaire du diplôme d'état de professeur de danse classique et du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des Conservatoires Nationaux. Le deuxième professeur **Jeanne Berdalle**, est une ancienne danseuse professionnelle au ballet Tivoli de Copenhague titulaire du DE de professeur de danse classique formée à l'académie de danse princesse Grace de Monaco.

Le cursus proposé aux adultes comprend :

- **Pour tous** : barre au sol
- **Niveau Débutant** : cours classique
- **Niveau Elémentaire** : cours classique
- **Niveau Moyen** : cours classique

Les tarifs des cours collectifs sont institués annuellement. Ils sont transmis au travers de documents informatifs officiels via e-mail, WhatsApp ou encore présents sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram mais également sur le site **HelloAsso** et sur le bulletin d'inscription.

II. INSCRIPTIONS

L'inscription s'effectue au début du mois de septembre, peut se faire par voie dématérialisée sur le site **HelloAsso**. Les cours sont dispensés sur une période de 34 semaines de mi-septembre à fin juin. **L'inscription ne sera validée qu'une fois finalisée via notre site HelloAsso.** Les pièces demandées sont les suivantes :

- Le bulletin **d'inscription rempli, daté et signé** par l'adhérent
- Le **règlement intérieur daté et signé** par l'adhérent
- Le **versement intégral du montant global des cours de la saison**

L'adhérent certifie être détenteur d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la danse classique en cours de validité (validité 3 ans).

L'adhérent certifie être titulaire d'une assurance responsabilité civile et accidents corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'adhérent, valide pour l'année en cours.

L'adhérent ne pourra prétendre à une réinscription auprès de l'association qu'une fois l'année précédente acquittée.

III. TARIFS ET MODE DE REGLEMENT

Tous les cours sont intégralement à la charge de l'adhérent et payables d'avance en début d'année. Les règlements s'effectuent en ligne par prélèvement bancaire via la plateforme sécurisée **HelloAsso**.

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- Le **paiement mensuel** correspondant à l'encaissement immédiat du droit d'adhésion et du mois de septembre ou mois en cours, suivi des prélèvements mensuels correspondants.
- Le **paiement au cours** pour un montant unique de 20€.

Toute année commencée est intégralement due, les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées. Dans certains cas néanmoins et en accord avec le professeur et le bureau de l'association, toute absence justifiée, par un certificat médical, ou pour une raison annexe telle que déménagement, mutation professionnelle pourra donner lieu à un remboursement ou à l'aménagement de la cotisation menant à une réduction du tarif de base en vigueur. Cette saison 2025/2026, des cours à l'unité sont proposés.

IV. RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Les adhérents sont placés sous la responsabilité du professeur exclusivement sur le temps des cours. Les adhérents ont l'obligation d'être titulaire d'une assurance garantissant leur responsabilité civile et accidents corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par ceux-ci. L'association ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de perte, de vol d'effets personnels survenus au sein des locaux. En cas d'urgence médicale les élèves autorisent le professeur ou tout autre intervenant de l'association à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel au SAMU ou pompiers...).

V. DROITS A L'IMAGE ET DROITS INFORMATIQUES

Des photographes ou vidéastes sont susceptibles d'intervenir durant les cours, dans le cadre d'une éventuelle création de supports visuels de communication interne ou externe (site internet, réseaux sociaux...). Les droits à l'image et droits informatiques sont proposés dans le bulletin d'inscription fourni à tous les adhérents.

Dans le cadre de la réglementation « **informatique et libertés** », les adhérents conservent le droit d'accès à tout document et données personnelles enregistrées. L'association **CEM'DANSE BIARRITZ** s'engage à ne pas diffuser les coordonnées des personnes et peut les détruire sur simple demande.

VI. ENGAGEMENT DES ADHERENTS ET CONDUITE A RESPECTER

Les adhérents sont invités à se présenter à l'heure en cours dont l'horaire est prédéfini dans le planning joint au bulletin d'inscription. Toute absence prolongée devra être signalée par l'adhérent via les coordonnées de l'association par téléphone 06.89.56.81.82 ou par mail à cemdansebiarritz@gmail.com. Il est demandé à tous les adhérents, de respecter les locaux et les règles de fonctionnement liées à l'enseignement de leur discipline.

En cas de comportement portant atteinte au bon fonctionnement de l'association **CEM'DANSE BIARRITZ**, le professeur ou les membres du bureau se réservent le droit de refuser le retour de l'adhérent responsable. L'association ne saurait être dans l'obligation de rembourser partiellement ou en totalité la cotisation et le coût de la formation.

VII. CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Des circonstances peuvent empêcher l'accès du public à la salle de danse (épidémie type Covid). Un protocole sanitaire pourra être imposé afin de respecter les mesures décidées par les autorités.

Je certifie par la présente signature avoir pleinement pris connaissance du règlement intérieur inhérent au bon fonctionnement de l'association **CEM'DANSE BIARRITZ**.

Date:

Nom/Prénom :

Signature :